

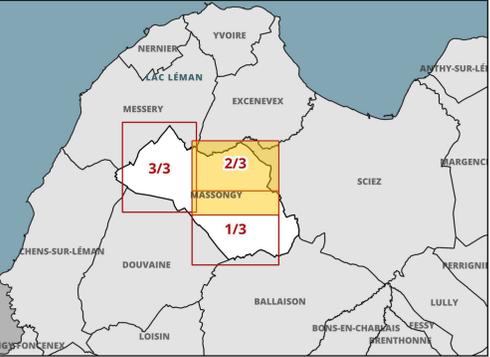
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Communautaire en date du XXXXX, créant le
projet de PLUi-HM.
Le Président

MAÎTRISE D'ŒUVRE :

ÉPODE, LOUP+MENIGOZ, AERE, NALISSE, AID, ATEMA, ECOVIA, CETIAC, MERCAT, ITER,
NICOT, CONSEIL AFFAIRES PUBLICQUES



N° de planche : 2/3 SECTEUR : NORD-EST
Échelle : 1:2 500
Date d'édition : 03/02/2025
N° de dossier : 22009



ZONAGE

Contours de zonage
(se référer aux plans au 5000ème pour la légende des couleurs)

PRESCRIPTIONS

Patrimoine végétal et paysager au titre de l'article L151-23 du CU

- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
- Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
- Corridors écologiques
- Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
- Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
- Jardins, parcs
- Réservoirs de biodiversité boisés
- Réservoirs de biodiversité littoraux
- Réservoirs de biodiversité prairiaux
- Réservoirs humides
- Zones humides
- Espaces de bon fonctionnement des zones humides
- Boisement
- Trame végétale
- Hale
- Hale
- Arbre remarquable
- Points de vue

Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Patrimoine bâti
- Petit Patrimoine

Emplacements réservés

- Emplacements réservés aux voies publiques
- Emplacements réservés aux ouvrages publics
- Emplacements réservés aux installations d'intérêt général
- Emplacements réservés aux espaces verts/continuités écologiques
- Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
- Emplacements réservés : servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU
- Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

- Périmètre travaux autoroute A412
- Périmètre DUP autoroute A412
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver

Autres prescriptions

- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Changement de destination - activités
- Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

- Bande littorale des 100 mètres
- Espace proche rivage
- Cours d'eau hors EBF
- Bâtiment agricole

CADASTRE & CONTEXTE

- Domaine public et routes
- Section cadastrale
- Parcelles

Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Limites de Thonon Agglomération
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau

N°	ER	LIBELLE	Bénéficiaire
2		Création d'une voie nouvelle entre le chemin des Fosses et le carrefour sur la RD 1005, côté Sciez et Elargissement, aménagement et sécurisation chemin des Fosses. Plateforme de 7 mètres	Commune
64		Elargissement, aménagement, sécurisation, chemin de Brue, Plate-forme de 7 m - Du Carrefour chemin de l'Épine à l'OAP MASS4 - Commune	Commune
66		Création d'une traversée piétonne sur la RD 1005 entre le chemin de l'Épine et la route des Borottes - Commune et Département	Commune
171		Schéma cyclable - voie verte le long rd 1005 - 5 mètres	Commune
212		Elargissement, aménagement et sécurisation du chemin du Nant des Mules Plateforme 7 mètres	Commune
535		Création d'une piste cyclable et d'un sentier piétonnier, Chemin de l'Épine Plateforme 7 mètres	Commune
536		Création d'une plateforme gestion des déchets ménagers, 2 conteneurs OM (molk) Route de la Tour	Commune
539		Création d'une plate-forme gestion des déchets ménagers (molk) Route de Broillet 52 m ²	Commune
541		Aménagement de la VC n°2 de Conches à Sous Etraz/Croix de Broillet	Commune
543		Création d'un giratoire et P+R au carrefour : RD 1005/Chemin de l'Épine	Commune
544		Création d'une plateforme gestion des déchets ménagers (molk) Lieudit Pres Menet	Commune
551		Aménagement de la RD225, depuis Sous-Etraz - Lieudit l'Uche - jusqu'à la limite communale avec la commune d'Excenevez Plateforme de 7 mètres	Commune
552		Aménagement d'un sentier piétonnier, le long de la RD 1005, à l'entrée Sud côté lac. Plateforme de 3 mètres	Commune
553		Création d'un sentier piétonnier et d'une piste cyclable, route de Prailles, du carrefour du chemin de l'Épine à la limite communale avec la Commune de Sciez Plateforme 7 mètres	Commune
555		Extension du cimetière	Commune
556		Création d'une piste cyclable et d'un sentier piétonnier, route de Bachelard Plateforme 7 mètres	Commune
560		Aménagement d'une piste cyclable, en site propre, le long de la RD 1005, à l'entrée Sud, côté montage. Plateforme de 6 mètres	Thonon Agglomération
5491		Elargissement, aménagement et sécurisation de la route de la Tour Plateforme 7 mètres	Commune
5492		Elargissement, aménagement et sécurisation de la route de la Tour Plateforme 7 mètres	Commune

